



Montgenèvre, le 23 mars 2026.

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Pour devenir membre du Comité de Direction de l'Office de Tourisme

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme de Montgenèvre, son Comité de Direction se compose de la façon suivante :

- 8 membres du Conseil Municipal ;
- 6 personnes qualifiées avec voix délibérative :
 - 1 représentant des enseignes de Montgenèvre,
 - 1 représentant des loueurs non professionnels,
 - 1 représentant des commerçants/hébergements,
 - 1 représentant des commerçants,
 - 1 représentant des hébergeurs,
 - Et le directeur de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques.
- 2 conseillers techniques avec voix consultative (écoles de ski).

Le mardi 7 avril 2026, le Conseil Municipal de Montgenèvre sera réuni en séance officielle pour élire les membres qui siègeront au Comité de Direction de l'OT.

Les personnes souhaitant candidater pour occuper l'un des cinq postes ouverts au titre des personnes qualifiées avec voix délibérative sont invitées à adresser leur candidature par mail à :

- maire@montgenevre.com
- adjoint1@montgenevre.com
- Et adjoint2@montgenevre.com

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au vendredi 3 avril à 17h00.

Merci de préciser au titre de quelle catégorie vous adressez votre candidature.

Le Maire,
Muriel JOURDAIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
Département des Hautes-Alpes

Mairie de Montgenèvre - 80 Place du Chalvet - 05100 MONTGENÈVRE
04.92.21.92.88 - mairie@montgenevre.com

